

Le vingt-trois septembre deux mille vingt à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le dix-sept septembre deux mille vingt s'est réuni, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Roger TALARMAIN, Maire.

Tous les membres étaient présents.
M Jérôme EMEURY a été nommé secrétaire de séance.
Bilan des commissions CCPA.

20.6.0 COMPTE-RENDU SEANCE PRECEDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, sollicite l'assemblée sur le compte rendu du conseil municipal du 15 juillet 2020.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte le compte rendu de la séance du 15 juillet 2020

20.6.1 CONVENTION DE FINANCEMENT RASED 2020-2021 à 2022-2023

Discussion

Christine SALIOU, adjointe au Maire, présente la proposition de convention réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED) pour la période 2020-2021 à 2022-2023 avec la commune de Saint-Renan pour les enfants de l'école publique du Petit-Bois.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette convention

AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tous documents y étant liés

20.6.2 DECISION MODIFICATIVE N°1 LOTISSEMENT RUE DU STADE

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente la décision modificative n°1 du lotissement rue du stade.

Recette de fonctionnement :

7588 chapitre 042	autres produits de gestion courante	- 5 €
7588 chapitre 75	autres produits de gestion courante	5 €

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette décision modificative n°1 du budget lotissement rue du Stade

20.6.3 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS LOCAUX

Discussion

Roger TALARMAIN, maire, rappelle qu'il convient de proposer 32 personnes comme candidats aux missions de :

- a) membres titulaires (8) de la commission communale des impôts directs
 - b) membres suppléants (8) de la commission communale des impôts directs
- et cela en double.

Le choix définitif des membres de la commission (8 titulaires et 8 suppléants) sera effectué par les services des finances publiques.

Le Maire propose :

Président de la commission : Roger TALARMAIN, Maire

Civilité	Nom	Prénom	D. Naissance	Adresse	Impot
M	TROADEC	Michel	30/07/1954	10, bis rue du Stade	TH
M	LE BLOAS	Gilbert	20/11/1951	7, rue des Peupliers	TH
Mme	CLEAC'H	Christine	30/04/1959	Route du Lez	TH
M	BIANNIC	Jean-René	10/03/1958	Pont Goel Yen	TH
Mme	GENOUX	Valérie	21/11/1967	Rue du Stade	TH
M	L'HOUE	Bernard	11/02/1957	Le Quinquis	TH
M	KERJEAN	Pierre	29/02/1960	30, rue Suzanne de Parcevaux	TH
M	CADALEN	Laurent	10/08/1956	Kerlinou	TH
Mme	BRIMBEUF	Sylvia	25/10/1961	17, rue du Château d'Eau	TH
M	CABON	Sébastien	22/09/1983	Pen Ar Reun	TH
M	CONQ	Daniel	14/08/1965	Kerzédoc	TH
Mme	DA CUNHA	Christelle	18/05/1975	7, rue du Pré	TH
Mme	DUMONTIER	Corinne	13/06/1977	5, rue de Kernavéno	TH
M	EMEURY	Jérôme	02/08/1981	39, rue Paotr Tréouré	TH
Mme	KERJEAN	Aurélié	19/10/1982	1, hameau de Kervavic	TH
Mme	KERJEAN	Michelle	27/08/1962	30, rue Suzanne de Parcevaux	TH
M	LANGIN	Ulrich	23/01/1976	1, hameau de Saint-Piric	TH
Mme	MAGALHAES	Marie-Laure	22/10/1972	36 A, rue de Lanrivoaré	TH
M	MARZIN	Olivier	11/09/1973	9, rue des Primevères	TH
M	MENEC	Arnaud	27/08/1978	18 B, rue Jean-Marie Le Bec	TH
Mme	MESSIRE	Aurélié	20/06/1979	2, impasse des Ajoncs d'Or	TH
M	PAUL	Frédéric	01/03/1977	10, rue Sainte-Gwen	TH
Mme	PERROT	Patricia	20/07/1974	9, rue de Saint-Piric	TH
Mme	ROUÉ	Paméla	15/06/1985	10, rue de Trémobian	TH

M	SALAÛN	Noël	27/12/1974	8, rue des Cerisiers	TH
Mme	SALIOU	Christine	12/08/1967	17, rue Charles Le Guen	TH
M	SIMON	Nicolas	02/01/1982	10, rue du Stade	TH
M	TARI	Claude	08/06/1953	14, rue des Genêts	TH

Tous les candidats habitent 29830 PLOUGUIN

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	1

ADOpte cette liste de candidats

20.6.4 MUTUALISATION BROYEUR

Discussion

Olivier MARZIN, adjoint au Maire, présente la proposition de convention suivante.

Dans le cadre du G4DEC, les communes de Coat-Méal, Plouguin, Saint-Pabu et Tréglonou souhaitent acquérir de façon mutualisée un broyeur de branches autonome (moteur diesel 35 cv).

Ce broyeur servirait aux 4 collectivités, suivant un planning établi ensemble, pour valoriser leurs branchages en copeaux mais aussi pour mener des actions de valorisation des branchages des administrés.

Le modèle de broyeur retenu coûte 23 500 € HT soit à 28 200 € TTC. Il est garanti 1 an pièces et main d'œuvre.

Une subvention pourrait être sollicitée auprès de la Région Bretagne à hauteur de 6000 €.

Une convention est proposée pour fixer le coût restant à charge de chaque collectivité au prorata du nombre d'habitants, les conditions d'utilisation et les engagements de chacune des collectivités.

La commune de Coat-Méal sera porteuse du projet : fait l'acquisition du matériel, sollicite le FCTVA (16.404 %), la subvention auprès de la Région ainsi que la participation financière auprès de chacune des collectivités.

La commune de Plouguin se charge de stocker le broyeur dans ses locaux.

Financement :

Broyeur	Prix HT	23 500,00 €
	TVA	4 700,00 €
	Total TTC	28 200,00 €
	subvention	6 000,00 €
	Montant HT à répartir	17 500,00 €

La participation des communes sera fixée proportionnellement à la population de chacune.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOPTÉ cette proposition d'achat groupé
SOLLICITE l'aide de la Région Bretagne par l'intermédiaire de la commune de Coat-Méal.

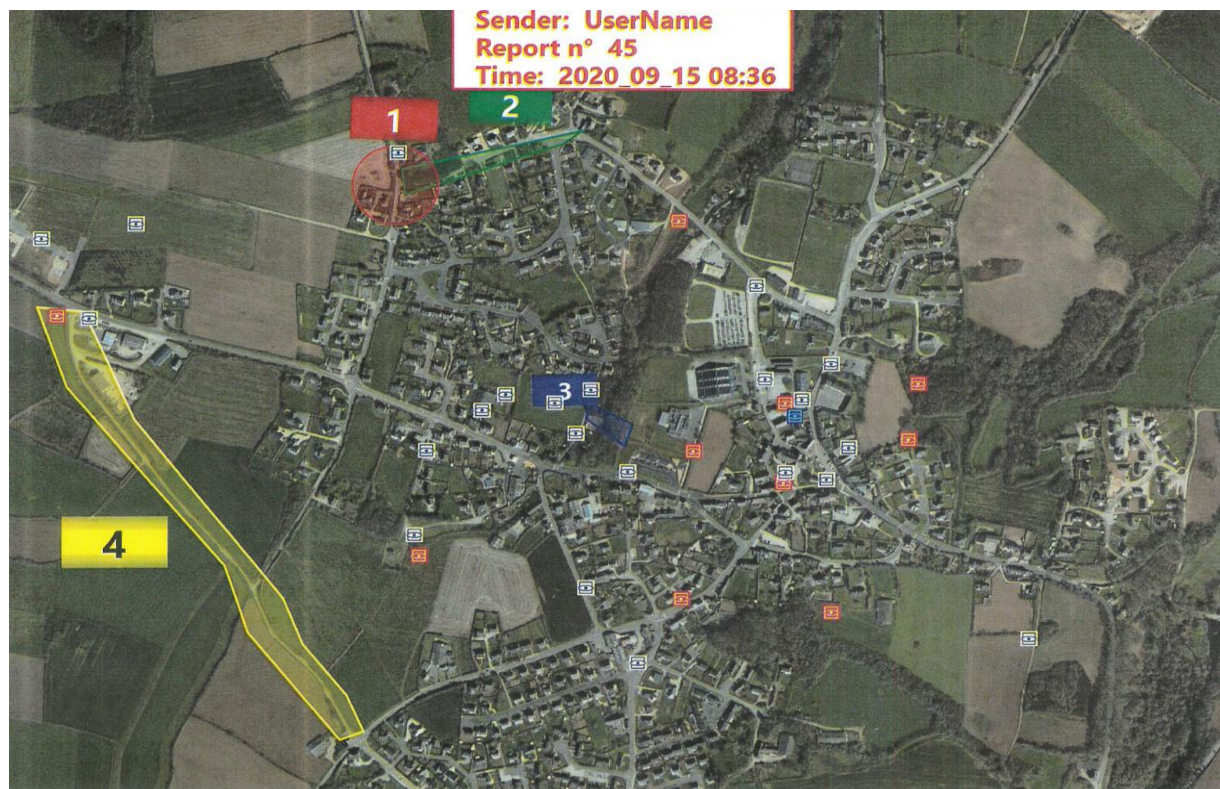
AUTORISE le Maire à signer la convention et toutes les pièces y étant liées.

20.6.5 DEMANDES DE DSIL 2020 RELANCE

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente les quatre dossiers dotation de soutien à l'investissement local, plan de relance 2020.

Les quatre demandes s'inscrivent dans un projet d'ensemble d'amélioration de la mobilité dans le bourg de PLOUGUIN. Il s'agit de réguler le trafic routier transitant par le bourg en provenance de Saint-Pabu et en direction de BREST, de prévoir le développement d'une piste cyclable en direction de Saint-Pabu, d'aménager une voie douce entre un nouveau lotissement communal de centre bourg et de dévier la circulation entre les routes de Lanrivoaré et la RD 26 en venant de Ploudalmézeau.



1) Régulation du trafic, aménagement de l'entrée du bourg, route de Saint-Pabu, début piste cyclable

Actuellement pour contourner la difficulté que représente la sortie sur la RD 26 pour prendre la direction de BREST, les véhicules empruntent la rue du stade, passent devant une école, les salles communales et les commerces.

De nombreux excès de vitesse et comportements inappropriés ont été constaté.

Pour réguler ce flux la commune va créer deux aménagements l'un à l'intersection de la route de Saint-Pabu et de la rue du stade. Il s'agit du projet 1. L'autre projet d'aménagement situé à l'intersection de la route de Saint-Pabu et de la RD 26 est soumis à l'acquisition d'une parcelle en cours de négociation.

Avec ces deux aménagements ce flux deviendra prioritaire sur le flux venant de Ploudalmézeau

Avec l'aménagement 1 nous allons amorcer la piste cyclable qui, à terme, ira jusqu'à Saint-Pabu et ses plages.

Plan de financement de l'opération

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat <input type="checkbox"/> D.S.I.L.	36 936	30 %	11 080
Région			0
Département			0
Autres financements publics			0
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)			11 080
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)			25 855
TOTAL (coût de l'opération H.T.)			36 936

2) Aménagement rue du stade, séparation des flux, trottoirs

Concomitamment au projet 1, nous menons le projet 2 qui consiste à finaliser l'aménagement routier, en créant des chicanes et des stationnements pour limiter la vitesse dans cette rue.

Une bande cyclable sera inscrite permettant de desservir le bourg et, à terme de rejoindre Saint-Pabu et ses fameuses plages.

Pour mettre en sécurité les piétons nous créons un trottoir aux normes PMR qui rejoindra les aménagements PMR déjà existants.

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat <input type="checkbox"/> D.S.I.L.	110 610	30 %	33 183
Région			0
Département			0
Autres financements publics			0
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)			33 183
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)			77 427
TOTAL (coût de l'opération H.T.)			110 610

3) Création d'une voie douce et d'un pont de bois dans la vallée du Gorrèquear.

La commune a réalisé et vendu les 18 lots du lotissement du Temps des Cerises. Ce lotissement au centre bourg sera desservi par la création d'une voie douce et d'un pont enjambant la rivière de la vallée du Gorrèquear. Sans cet aménagement, pour rejoindre le bourg, il aurait fallu longer la RD 26 et ses plus de 5 000 véhicules jour.

Cette voie permettra un accès direct au pôle d'échange multimodal, aux écoles, salles communales et commerces.

Les travaux seront réalisés en régie. La demande de subvention porte sur l'achat de matériaux à des fournisseurs locaux.

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat <input type="checkbox"/> D.S.I.L.	35 000	30 %	10 500
Région			0
Département			0
Autres financements publics			0
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)			10 500
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)			24 500
TOTAL (coût de l'opération H.T.)			35 000

4) Voie de délestage du centre bourg.

La RD 26 connaît un trafic routier en augmentation constante.

Afin d'éviter le transfert par le centre bourg d'engins agricoles qui se rendent :

- a) D'une part d'une parcelle à une autre du bourg (nous avons initié, par ailleurs dans une vision à long terme, une discussion avec les agriculteurs pour faciliter le regroupement de parcelle)
- b) D'autre à l'entreprise SOFIMAT installée à la zone de Ker Eol en sortie du bourg en direction de Ploudalmézeau

Nous allons aménager la route de Ker Eol à Croas hir en renforçant sa structure pour supporter le trafic des engins agricoles et routiers et créer des aires de croisement sans élargir la voie.

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
-------------------	---	-----------------------	---

Etat			
<input type="checkbox"/> D.S.I.L.	66 535	30 %	19 960
Région			0
Département			0
Autres financements publics			0
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)			19 960
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)			46 574
TOTAL (coût de l'opération H.T.)			66 535

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte ces quatre projets

SOLLICITE LA DSIL 2020 relance pour ces quatre projets.

AUTORISE le Maire à signer tous documents y étant liés

20.6.6 CONVENTION CADRE D'ACCES ET D'UTILISATION DES SERVICES FACULTATIFS PROPOSES PAR LE CENTRE DE GESTION DU FINISTERE (CDG 29)

Discussion

Roger TALARMAIN, Maire, présente la convention cadre avec le CDG 29 :

Cette convention permet l'accès à un bouquet de services facultatifs payants proposés par le CDG 29.

La convention annuelle est renouvelée tacitement.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette convention cadre avec le CDG 29

AUTORISE le Maire à signer tous documents y étant liés

20.6.7 RETROCESSION BALAREN

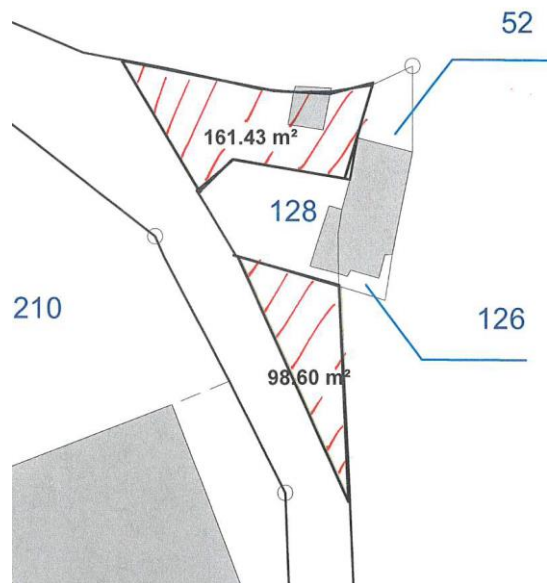
Discussion

Olivier MARZIN, adjoint au Maire, présente la demande de rétrocession d'une emprise de voie communale ne desservant qu'une propriété.

L'ensemble des frais seront à la charge du demandeur (bornage, notaire, ...).

Le tarif des transactions en campagne est de 0.50 €/m².

La rétrocession porte sur approximativement sur 260 m²



Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

DONNE son accord à cette transaction

CONFIE à Maître DROUAL la rédaction de l'acte à venir.

20.6.8 ACHAT- REGULARISATION D'UNE EMPRISE DE VOIRIE CROAZ HIR

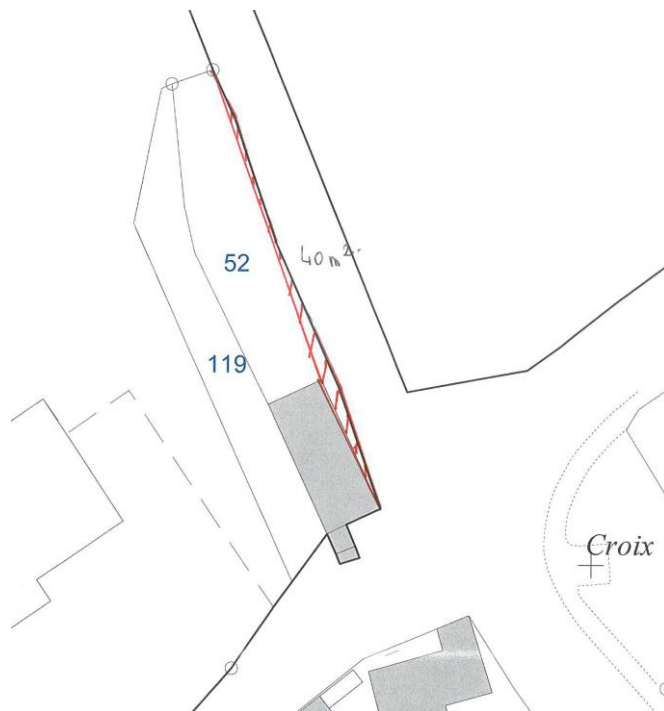
Discussion

Olivier MARZIN, adjoint au Maire, présente la demande de régularisation d'emprise de voirie à l'intersection de Croaz Hir.

L'ensemble des frais seront à la charge de la mairie (bornage, notaire, ...).

Le tarif des transactions dans le bourg est de 10 €/m²

La régularisation porte sur approximativement 40 m².



Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

DONNE son accord à cette transaction

CONFIE au notaire du propriétaire la rédaction de l'acte à venir, à défaut à maître DROUAL

20.6.9 UTILISATION DE LA DELEGATION DU MAIRE - ARTICLE L 2122-22 du C.G.C.T. - DELIBERATION 20-2-4 DU 26 mai 2020

1) les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption (alinéa 15).

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m ²)	Acquéreur
10/20	JESTIN Marcel	9 Croissant Quinquis	AB 9	488	M MARTINS et Mme BARBE
11/20	SALAUN Jean-Michel	3 rue du Trémobian	AE 69	786	M MARIE et Mme LE GOURIERES
12/20	Cst BODENES	21 rue de Lanrivoaré	AD 10	1 032	M et Mme FOURN
13/20	BERNICOT Marie-Claire	3 rue de Lanrivoaré	L 375	331	M et Mme BERGOT
14/20	SIMON Paul	25 rue du Stade	AA 37	3 290	LE REST Jean et Brigitte

2) .

20.3.10 QUESTIONS DIVERSES

TALARMAIN R.	SALIOU C.	MARZIN O.	KERJEAN M.	PAUL F.
MAGALHAES M-L.	TARI C.	BRIMBEUF S.	PERROT P.	SALAÜN N.
DA CUNHA C.	LANGIN U.	DUMONTIER C.	MENEC A.	MESSIRE A.
EMEURY J.	SIMON N.	KERJEAN A.	CABON S.	